



Le refus de visa conjoint de français : les motifs

Par **aurelie c**, le **18/01/2020** à **10:14**

bonjour mon mari est actuellement en Algerie pour une demande de visa conjoint de francais il est bloquer la bas depuis le mois de mars 2019 il a fait deux demandes de visa cela lui à était refusée pour motif n°7 : VOUS N'APPORTER PAS LA PREUVE DE VOTRE INTENTION DE MENER UNE VIE COMMUNE AVEC VOTRE CONJOINT FRANCAIS, que signifie ce refus sachent que nous avons mis tout les documents nécessaires y compris l'attestation de vie commune merci pour votre aide

Par **youris**, le **18/01/2020** à **14:51**

bonjour,

votre mari peut contester ce refus devant la commission de recours contre les refus de visa.

Il faut envoyer le recours par lettre recommandée avec accusé de réception en présentant ses arguments et tous les documents utiles à l'adresse suivante :

Commission de recours contre les refus de visas
BP 83609
44036 NANTES CEDEX 1.

salutations

Par **aurelie c**, le **18/01/2020** à **14:58**

bonjour youris

plusieurs personnes font des recours et ont aucunes réponse y a t-il autre chose à faire ou mettre plus de documents ?